

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CARMIGNAC EMERGENTS

(Opérations de l'arrêté du
30 décembre 2022)

Le Règlement, le prospectus pour la Suisse et les Documents d'Informations Clés, les rapports annuels et semestriels pour la Suisse ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse ainsi qu'auprès de Carmignac Gestion. L'agent payeur en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

Sommaire

Certification du Commissaire aux comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	8
Politique d'investissement	22
Informations réglementaires	27

Certification du Commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

CARMIGNAC EMERGENTS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC EMERGENTS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé » des règles et méthodes comptables décrivant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie. Ces titres représentent 0,28 % de l'actif net du fonds le 30/12/2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



CARMIGNAC EMERGENTS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2023.04.13 18:08:37 +0200

RAPPORT ANNUEL 2022 DE CARMIGNAC EMERGENTS

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions internationales.

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « Dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion

Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts E EUR Acc : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La gestion active et flexible porte principalement sur les marchés d'actions émergents sans exclure les autres marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de change et de taux, et se fonde sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des marchés.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans la partie caractéristiques extra-financières ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com et https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice des marchés émergents MSCI EM NR (USD).

Le MSCI EM NR (USD) est un indice représentatif des marchés émergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes nets réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg NDUEEGF).

MSCI, l'administrateur de l'indicateur de référence utilisé dans la méthode de calcul de la surperformance du fonds, n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : <https://www.msci.com>.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

Stratégie d'investissement

STRATEGIES UTILISEES

Le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net aux marchés d'actions sans contrainte de zone géographique ou de type de capitalisation. Il peut également être investi au maximum à 40% en obligations, titres de créances négociables et en instruments du marché monétaire.

Au moins 2/3 des actions et des émetteurs des obligations détenues par le fonds ont leur siège social, exercent une partie prépondérante de leur activité ou ont leurs perspectives de développement dans les pays émergents dont frontières.

Le gérant cherche à investir de façon durable sur des instruments financiers à croissance long terme et gère le fonds selon une approche socialement responsable.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 100% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change et de taux sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.

L'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change et taux) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires...), est basée sur une analyse financière et extra-financière, reposant sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc,...), peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions :

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- la sélection de titres qui résulte d'une étude financière et extra-financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. Les critères de sélection des titres également pris en compte pour ce fonds sont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).
- l'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques.
- l'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques ainsi que d'une analyse détaillée des dynamiques de balance des paiements. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux et de Crédit :

Le fonds peut également investir sur des obligations, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise ou en euro, dans la limite de 40% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux et de crédit est basé sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux, sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au taux et au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Pour l'ensemble de ces stratégies, à l'exception de la stratégie crédit, en plus des positions acheteuses, par le biais d'instruments éligibles au portefeuille :

- le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché.
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.

Caractéristiques extra-financières

Le fonds est classé comme un produit financier, tel que décrit à l'article 9 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), ayant un objectif d'investissement durable consistant à investir principalement (c'est-à-dire plus de 50 % des actifs net du fonds) en actions d'entreprises dont plus de 50% du chiffre d'affaire provient de biens et services liés à des activités commerciales positivement alignées sur l'un des 9 (sur 17) objectifs de développement durable des Nations Unies (« les 9 Objectifs de Développement Durable ») sélectionnés pour ce fonds : (1) Eradication de la pauvreté, (2) « Zéro » faim, (3) Santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et à un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables.

Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, veuillez consulter <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>.

TYPE D'APPROCHE

L'approche du fonds se concentre sur l'obtention de résultats positifs liés aux 9 Objectifs de Développement Durable. Le fonds applique une politique de vote active et un engagement actif dans ses investissements dont les polices et les rapports peuvent être consultés sur le site Investissement Responsable de Carmignac. https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738.

MISE EN PLACE DE L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en réalisant les activités décrites ci-dessous conduisant à une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement du fonds :

(1) Un filtrage négatif

- o Exclusion de certains émetteurs actions sur la base de critères énergétiques ou éthiques. En outre, le fonds applique des exclusions normatives visant à exclure certaines sociétés exposées à des secteurs et/ou activités dites controversées, contrevenant aux normes internationales ;
- o Exclusion des entreprises dont les notations ESG reflètent des risques ESG élevés sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Ces exclusions s'appuient sur les notations ESG de notre outil de recherche interne et propriétaire « START » et les notes MSCI de ces entreprises : les entreprises dont la notation MSCI sur les piliers environnementaux ou sociaux est inférieure à 1.4 et les entreprises ayant comme note globale MSCI « B > ou « CCC > sont a priori exclu de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une note supérieure à C dans notre plateforme START (sur la base d'une notation de A à E) pourront néanmoins réintégrer l'univers d'investissement du fonds après une étude qualitative ad hoc et des échanges avec ces entreprises.

La réduction de l'univers d'investissement conséquence au filtrage négatif mise en place par la société de gestion fait l'objet d'une révision sur une base trimestrielle.

(2) Un filtrage positif

Le fonds cherche à investir dans des sociétés apportant une contribution positive aux 9 Objectifs de Développement Durable. Une cartographie est construite en triant les données brutes des revenus de l'entreprise par activité. Un investissement est considéré comme conforme si plus de 50 % du chiffre d'affaire de l'entreprise provient d'activités commerciales qui contribuent à l'un des 9 Objectifs de Développement Durable.

Pour plus d'informations sur l'alignement des Objectifs de Développement Durable, veuillez consulter <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> ou vous référer au site de Carmignac Investissement Responsable.

EXEMPLES DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Environnement : approvisionnement et fournisseurs d'énergie, type d'énergie et efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, données sur les émissions de carbone, consommation moyenne d'eau.

Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité.

Gouvernance : réglementation, gouvernance d'entreprise, satisfaction des salariés, rotation du personnel, l'indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération des dirigeants, traitement de l'actionnariat minoritaire, comportement des entreprises concernant les pratiques comptables, fiscales et anti-corruption.

NE PAS PORTER SIGNIFICATIVEMENT PREJUDICE

Le fonds s'abstiendra d'effectuer et exclura tout investissement qui pourrait nuire de manière significative à l'objectif d'investissement durable. Pour ce faire, tous les investissements sont évalués afin de déterminer leurs effets négatifs et leur conformité aux normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique d'exclusion disponible sur le Site Investissement Responsable de Carmignac.

AVERTISSEMENT SUR LES LIMITES DE L'APPROCHE ADOPTEE

Le fonds utilise un fournisseur de notes ESG externe pour mesurer sa performance ESG et en communique les résultats publiquement. Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

UNIVERS D'INVESTISSEMENT SOUMIS A L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE

L'analyse extra-financière concerne au moins 90% des actions du portefeuille.

EMISSIONS DE CO2

Le fonds est également géré selon une approche à faible émission carbone et dont l'objectif cible d'intensité carbone est d'être à un niveau inférieur de 30% à celle de l'indicateur de référence, mesuré en tonnes équivalent de CO2 par million d'euros de chiffres d'affaires, scope 1 et 2 du GHG Protocol (Protocole des Gaz à effet de serre). Les données sur les émissions carbone sont fournies par S&P Trucost pour déterminer l'empreinte carbone. L'analyse est conduite en utilisant des données publiées et estimées des Scopes 1 et 2, en excluant la poche de liquidités du fonds et des noms pour lesquels les données ne sont pas disponibles. Le Greenhouse Gas Protocol (GHG) définit 3 périmètres d'émissions ou « scopes » afin de calculer et reporter les émissions de carbone. En synthèse, le scope 1 correspond aux émissions directes provenant des installations de l'entreprise, le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise et le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes. Les données de cette dernière catégorie ne sont toutefois ni normalisées ni considérées comme suffisamment fiables pour être utilisées. Par conséquent, nous avons choisi de ne pas les inclure dans nos calculs d'émissions au niveau du portefeuille.

CHOIX DE L'INDICE DE REFERENCE

Le fonds a désigné son indicateur de référence (tel que décrit ci-dessus dans la section « Indicateur de Référence ») comme indice de référence. L'indicateur de référence est un indice général du marché et représente l'univers d'investissement du fonds, utilisé comme référence pour comparer la performance de durabilité du fonds, émissions de carbone incluses, avec celle de l'indicateur de référence. Les résultats sont publiés mensuellement sur le site Internet de l'Investissement Responsable de Carmignac. Une description, une méthodologie et une composition de l'indice de référence se trouvent dans la section Indicateur de référence ci-dessus.

TAXONOMIE

Au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Taxonomie »), le fonds contribue au travers de ses investissements aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Le fonds investit en outre dans des sociétés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable décrits ci-dessus.

Les sociétés dans lesquelles le fonds investit sont analysées au travers de leurs revenus, utilisés comme indicateur clé de performance, afin de déterminer l'éligibilité de leurs activités à Taxonomie. Ces sociétés sont soumises à un examen des garanties minimales permettant de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux.

Le fonds détermine si une activité commerciale contribue de manière substantielle à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation du changement climatique lorsque les normes techniques ou les données nécessaires à une telle détermination sont mises à disposition par les sociétés émettrices ou lorsque ces normes ne sont pas requises. Si les normes techniques sont requises mais non encore mises à disposition par les sociétés émettrices, le fonds sera dans l'incapacité de mener à bien cette évaluation. Dans ce cas, l'analyse des garanties minimales et de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux est néanmoins effectuée.

La part des investissements du fonds contribuant aux deux objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus est actuellement faible. Le fonds anticipe un accroissement de cette part des investissements alignés sur Taxonomie lorsqu'il sera en mesure d'identifier davantage de sociétés dont les activités commerciales sont alignées sur les objectifs environnementaux fixés dans le Règlement Taxonomie, à mesure que ces dernières mettent à disposition du fonds les normes techniques et données nécessaires à cette analyse.

Description des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

ACTIONS

Carmignac Emergents, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé au minimum à 60% de l'actif net, au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions internationaux dont une part importante dans les pays émergents. Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs et de toutes zones géographiques et de tout type de capitalisation.

DEVISES

Le fonds peut utiliser en exposition ou en couverture ou en valeur relative, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises du fonds peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 40% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaires, titres de créances négociables (à court et moyen terme), en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des instruments de dette dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des produits de taux sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit. Si la notation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Le fonds peut également être investi en titres financiers domestiques chinois à hauteur de 30% maximum de l'actif net. Le fonds peut investir en Chine, entre autres, directement sur le marché interbancaire chinois (CIBM).

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et exchange traded funds (ETF) (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou pour couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions selon les pays, les zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir le risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, calculé comme la somme des nominaux sans compensation et sans couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment des obligations convertibles, des opérations *callables/puttables*, des *credit linked notes* (CLN), des EMTN, des bons de souscription ou des warrants à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux dont les pays émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut pas dépasser plus de 20% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations *callables* et en obligations *puttables* dans la limite de 40% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations *callables*) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations *puttables*).

OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le gérant peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

ACQUISITIONS ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds. Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique Frais et commissions.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor... éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale.
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- elles respecteront à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation, (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

Profil de risque

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ces variations peuvent être d'autant plus marquées que les marchés sont très petits, difficiles d'accès ou au début de leur développement comme les marchés dits « frontières ».

d) Risque action : Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.

e) Risque de change : Le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds.

f) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de crédit : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », c'est-à-dire présentant un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

h) Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque lié aux investissements en Chine : Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, et..), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation,..). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte de par sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

k) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

l) Risque lié aux indices de matières premières : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

m) Risque lié à la capitalisation : Le fonds peut investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations dont les variations de marché sont peut-être plus importantes et soudaines que sur les grandes capitalisations.

n) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le fonds peut donc être exposé jusqu'à 200% de son actif aux marchés actions, ce qui peut induire un risque de baisse complémentaire proportionnel de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés.

p) Risque de volatilité : La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

q) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

r) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

s) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

t) Risque ESG : Il n'y a aucune garantie que les investissements qui incluent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des entreprises seront plus performants ou en ligne avec le marché de référence.

u) Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, si il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion à l'adresse : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738.

2/ Intégration : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG à l'adresse

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738

et aux informations sur le système START à l'adresse https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés, et notamment les sociétés émettrices, sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738 et

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692.

Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds.

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.

Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.

Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi sur des valeurs des pays émergents (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs étrangères.

Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

Politique d'investissement

Durée minimum de placement recommandée : **5 ANS**



Commentaire de gestion

En 2022, le Fonds enregistre une performance de -15,6% (Part A EUR Acc - ISIN FR0010149302) contre -14,86% pour son indicateur de référence (Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis).

L'année 2022 fut une des pires années depuis un siècle pour les marchés obligataires. Un retour soudain de l'inflation, une nouvelle guerre en Ukraine créant une crise énergétique, et une hausse spectaculaire des taux d'intérêt ont surpris les marchés financiers, habitués depuis 2008 à voir toutes les crises réglées par des politiques monétaires accommodantes. A cela s'est ajoutée la gestion du Covid-19 par le gouvernement chinois, avec un impact important sur la croissance du pays ainsi que la confiance des investisseurs. Tous ces éléments combinés ont donné lieu à une année boursière volatile, avec une sous-performance encore plus prononcée pour les actifs de qualité, qui par nature possèdent une durée plus longue. Ce contexte est par ailleurs défavorable à la gestion traditionnelle de Carmignac Emergents, une stratégie n'investissant pas dans les énergies fossiles, exposé essentiellement sur des thématiques de croissance.

Dans ce contexte, notre performance négative est principalement due à notre positionnement du premier semestre, affectée par le biais de notre portefeuille en faveur des valeurs de qualité, notamment en Chine et par notre exposition à la Russie.

En effet, le fonds avait une exposition de 5.5% à la Russie avant l'invasion de l'Ukraine. Cette exposition était justifiée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les fondamentaux de l'économie russe, l. le niveau d'endettement était faible, à moins de 20% du PIB, les réserves de changes l élevées à plus de 43% du PIB grâce à d'importants surplus avec près de 10% pour la balance courante et 4% pour la balance budgétaire. Par ailleurs, nous avons identifié des sociétés de qualité, l, de bonnes perspectives de croissance et une excellente gouvernance d'entreprise. Lorsque la guerre a éclaté, il était hélas trop tard pour vendre. Nous avons réussi à vendre un de nos titres à zéro en janvier, mais nous avons essuyé une perte importante pour les 2 autres valeurs restantes, après avoir fait le choix de marquer nos actions russes à une valorisation proche de zéro afin de prendre en compte l'impossibilité que nous avons de traiter ces valeurs.

Mais malgré cela, le fonds a fait preuve de résistance et a réussi à rattraper son retard, grâce au rebond de ses investissements au dernier trimestre, grâce à la rigueur de son processus d'investissement et notamment grâce à la gestion de la poche chinoise, et ce malgré une sous-performance de la Chine. Ainsi, alors même que nous étions surpondérés sur la Chine au cours de l'année (38% en moyenne contre 31% pour notre indice de référence sur l'année 2022), nos titres chinois ont eu une contribution positive sur l'année. Cela s'explique essentiellement par notre décision en fin d'année 2021 de renforcer les ADRs chinois (sociétés chinoises cotées à New York), car leurs valorisations nous semblaient erronées.

En dehors de Chine, le portefeuille a également bénéficié de notre discipline, celle-ci nous ayant permis de renforcer certaines positions après des baisses plutôt que de capituler lors des crises de confiance du marché, notamment sur le secteur des semi-conducteurs où nous sommes fortement exposés avec trois titres (Samsung, TSMC et Tokyo Electron). Enfin, nous avons bénéficié indirectement de la hausse des matières premières grâce à notre surpondération sur l'Amérique latine et notamment au Brésil tout au long de l'année.

Nous entamons l'année 2023 avec une vue constructive sur les marchés émergents dans le sillage de l'ouverture progressive de l'économie chinoise, ce qui devrait stimuler la croissance économique dans l'ensemble du monde émergent, notamment en Asie et en Amérique latine. Nous avons un positionnement accru sur le marché chinois, considérant que le virage à 180 degrés du gouvernement sur le zéro-Covid devrait rétablir la confiance des consommateurs et des investisseurs. Par ailleurs, nous gardons une allocation accrue aux pays producteurs de matières premières en Amérique latine (principalement au Brésil et au Mexique).

Source : Carmignac, Bloomberg 31/12/2022

Tableau des performances annuelles des différentes parts de Carmignac Emergents sur l'année 2022

Part	ISIN	Devise	Performance 2022	Indicateur de référence *
A EUR Acc	FR0010149302	EUR	-15,6%	-14,9%
A EUR Ydis	FR0011269349	EUR	-15,6%	-14,9%
E EUR Acc	FR0011147446	EUR	-16,3%	-14,9%

*Indice MSCI Emerging Markets USD.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KE HOLDINGS INC	55 611 689,40	35 813 713,20
JD.COM INC-ADR	38 778 579,68	37 439 109,78
BAIDU.COM SPONS.ADR CL.A	12 332 215,26	48 692 891,77
FULL TRUCK ALLIANCE -SPN ADR	40 425 694,65	19 007 354,74
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	36 912 817,48	17 307 624,79
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	5 718 433,22	45 948 082,13
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	4 030 009,63	36 197 849,11
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	18 238 482,58	21 132 117,94
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	34 997 045,05	0,00
TAIWAN SEMICONDUCTOR	33 357 984,37	0,00

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

A) EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 30/12/2022

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 104 146 401,72**
 - o Change à terme : 104 146 401,72
 - o Future : 0,00
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 0,00

B) IDENTITE DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 30/12/2022

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT STANDARD CHARTERED BANK AG UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

C) GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 30/12/2022

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	270 000,00
Total	270 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

D) REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 01/01/2022 AU 30/12/2022

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Caractéristiques extra-financières

Au 30/12/2022, le produit financier était classé article 9 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

Méthode de calcul du risque global

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Au 30/12/2022, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Emergents	0,88	1,16	1,40

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

EXERCICE 2021

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2021 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

EXERCICE 2022

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	176
Salaires fixes versés en 2022	13 051 217,29 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	37 578 333,26 €
Rémunérations totales versées en 2022	50 629 550,55 €
> dont preneurs de risque	37 123 257,99 €
> dont non-preneurs de risque	13 506 292,56 €

Changements substantiels intervenus au cours de l'année

En date du 1^{er} janvier 2022, le portefeuille a connu les modifications suivantes :

- - Alignement de la méthode de calcul de la commission de surperformance avec les orientations de l'ESMA.
- SFDR 9 : Passage du fonds en « Produit financier ayant un objectif d'investissement durable » (Article 9 du Règlement SFDR).

En date du 1^{er} octobre 2022, suite à la fusion intra-groupe, BNP, S.A. devient le dépositaire du portefeuille.

BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

ACTIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	777 110 779,90	956 883 408,71
Actions et valeurs assimilées	777 110 779,90	956 883 408,71
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	777 110 779,90	956 883 408,71
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	105 662 547,24	7 804 138,97
Opérations de change à terme de devises	104 146 401,72	0,00
Autres	1 516 145,52	7 804 138,97
COMPTES FINANCIERS	35 880 871,23	54 388 992,43
Liquidités	35 880 871,23	54 388 992,43
TOTAL DE L'ACTIF	918 654 198,37	1 019 076 540,11

BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

PASSIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	890 053 593,28	843 410 339,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 927 272,90	1 282 168,14
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-89 930 846,43	171 031 325,76
Résultat de l'exercice (a,b)	1 908 745,75	-718 811,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	803 958 765,50	1 015 005 021,29
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	114 571 873,29	3 638 991,93
Opérations de change à terme de devises	104 341 425,63	0,00
Autres	10 230 447,66	3 638 991,93
COMPTES FINANCIERS	123 559,58	432 526,89
Concours bancaires courants	123 559,58	432 526,89
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	918 654 198,37	1 019 076 540,11

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	79 555,63	13 284,08
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 676 454,73	18 112 722,49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	427,86	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	15 756 438,22	18 126 006,57
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 853,75	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	306 183,60	319 991,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	311 037,35	319 991,32
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	15 445 400,87	17 806 015,25
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	13 574 111,20	18 119 136,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 871 289,67	-313 121,45
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	37 456,08	-405 690,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 908 745,75	-718 811,88

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotation aux amortissements".

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

DEPOTS :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NÉGOCIÉES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU ASSIMILÉ :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Compte tenu de la nature des titres dans le portefeuille du fonds CARMIGNAC EMERGENTS, la société de gestion a décidé d'appliquer une décote aux dernières cotations observées avant la suspension des marchés. La société

de gestion procède à un réexamen régulier de la pertinence de l'utilisation de cette méthode. Ils représentent 0,28% de l'actif net du fonds le 30/12/22.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NON NÉGOCIÉES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU ASSIMILÉ :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC DÉTENUS :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011269349 - Part A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0011147446 - Part E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2.25% TTC.

FR0010149302 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Une provision de contribution AMF en EUR de 0.0008% de l'encours du fonds journalier est calculée.

Des frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 938 956€.

Commission de surperformance

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI EM NR (USD)). Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à

concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Pour les parts A et E, le taux effectif de la commission de surperformance est de 20%. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

o En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;

o En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Affectation des sommes distribuables

DÉFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

LE RÉSULTAT :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

LES PLUS ET MOINS-VALUES :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

MODALITÉS D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 015 005 021,29	1 062 000 758,48
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	290 762 768,76	677 101 298,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-353 542 846,23	-590 762 770,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	58 752 932,13	248 598 373,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-189 109 460,28	-48 881 522,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	87 845 255,00	27 911 897,58
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-72 393 870,99	-27 554 150,85
Frais de transactions	-6 652 587,00	-10 151 078,64
Différences de change	31 229 874,59	42 838 998,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-59 808 251,76	-365 783 661,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-73 304 073,99</i>	<i>-13 495 822,23</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>13 495 822,23</i>	<i>-352 287 839,21</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 359,68	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 871 289,67	-313 121,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	803 958 765,50	1 015 005 021,29

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 880 871,23	4,46
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 559,58	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	35 880 871,23	4,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	123 559,58	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Devise 1 USD		Devise 2 HKD		Devise 3 KRW		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	196 991 801,21	24,50	163 106 442,24	20,29	128 736 278,72	16,01	288 276 257,73	35,86
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	65 366 468,77	8,13	0,00	0,00	0,00	0,00	27 801 867,20	3,46
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 745,84	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	15 487 284,96	1,93	0,00	0,00	0,00	0,00	73 221 849,17	9,11
Comptes financiers	123 556,44	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	3,13	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	76 889 861,86
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	27 256 539,86
	Souscriptions à recevoir	607 268,47
	Dépôts de garantie en espèces	60 000,00
	Coupons et dividendes en espèces	848 877,05
TOTAL DES CRÉANCES		105 662 547,24
DETTES		
	Vente à terme de devise	27 090 953,72
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	77 250 471,91
	Rachats à payer	9 258 727,26
	Frais de gestion fixe	280 800,50
	Frais de gestion variable	7 761,85
	Collatéraux	270 000,00
	Autres dettes	413 158,05
TOTAL DES DETTES		114 571 873,29
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-8 909 326,05

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	216 195,858	238 370 110,31
Parts rachetées durant l'exercice	-264 169,585	-297 582 966,31
Solde net des souscriptions/rachats	-47 973,727	-59 212 856,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	749 777,633	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	7 666,560	1 165 557,09
Parts rachetées durant l'exercice	-8 419,932	-1 284 094,36
Solde net des souscriptions/rachats	-753,372	-118 537,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 882,472	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	335 822,563	51 227 101,36
Parts rachetées durant l'exercice	-347 199,112	-54 675 785,56
Solde net des souscriptions/rachats	-11 376,549	-3 448 684,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82 362,330	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 271 543,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	6 967,95
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	52 193,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	14,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	303 655,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	778,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC EMERGENTS

Garanties reçues par l'OPC

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 908 745,75	-718 811,88
Total	1 908 745,75	-718 811,88

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 965 711,75	-542 711,17
Total	1 965 711,75	-542 711,17

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	8 358,87	0,00
Report à nouveau de l'exercice	233,01	0,00
Capitalisation	0,00	-4 244,60
Total	8 591,88	-4 244,60
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	23 882,472	24 635,844
Distribution unitaire	0,35	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	3 497,27	0,00

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022	31/12/2021
Part E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-65 557,88	-171 856,11
Total	-65 557,88	-171 856,11

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 927 272,90	1 282 168,14
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-89 930 846,43	171 031 325,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-88 003 573,53	172 313 493,90

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-88 161 288,18	167 481 647,13
Total	-88 161 288,18	167 481 647,13

	30/12/2022	31/12/2021
Part A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	34 629,58	1 478,15
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 508 762,36	1 988 101,05
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 543 391,94	1 989 579,20
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	23 882,472	24 635,844
Distribution unitaire	1,45	0,06

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2022	31/12/2021
Part E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 385 677,29	2 842 267,57
Total	-1 385 677,29	2 842 267,57

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	767 277 805,62	636 654 747,12	1 062 000 758,48	1 015 005 021,29	803 958 765,50
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	648 226 211,26	626 507 938,35	1 044 743 634,26	994 018 967,21	788 174 770,91
Nombre de titres	838 003,524	649 365,213	748 536,498	797 751,360	749 777,633
Valeur liquidative unitaire	773,53	964,80	1 395,71	1 246,02	1 051,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	25,21	74,29	171,92	209,94	-117,58
Capitalisation unitaire sur résultat	5,90	-4,50	-87,60	-0,68	2,62
Part A EUR Ydis en EUR					
Actif net	112 312 666,13	4 083 723,70	6 180 667,16	4 197 978,02	3 431 938,96
Nombre de titres	1 050 842,998	30 838,615	32 368,713	24 635,844	23 882,472
Valeur liquidative unitaire	106,87	132,42	190,94	170,40	143,70
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,05	0,00	0,06	1,45
+/- values nettes unitaire non distribuées	18,31	28,46	52,04	80,69	63,17
Distribution unitaire sur résultat	0,82	0,00	0,00	0,00	0,35
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,61	-12,54	-0,17	0,00
Part E EUR Acc en EUR					
Actif net	6 738 928,23	6 063 085,07	11 076 457,06	16 788 076,06	12 352 055,63
Nombre de titres	59 419,619	43 133,341	54 745,778	93 738,879	82 362,330
Valeur liquidative unitaire	113,41	140,56	202,32	179,09	149,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,72	10,84	24,96	30,32	-16,82
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-1,44	-13,65	-1,83	-0,79

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BRESIL				
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	BRL	9 200 065	21 568 264,83	2,68
ELETOBRAS CENT EL COM NPV	BRL	2 543 263	19 010 832,25	2,36
ELETOBRAS CENT EL PREF'B'NPV	BRL	3 229 889	24 779 602,02	3,09
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRL	9 456 368	8 525 298,05	1,06
TRANSMISSAO ENERGIA ELECTRICA PREF	BRL	3 773 997	15 404 616,14	1,92
TOTAL BRESIL			89 288 613,29	11,11
CHINE				
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	9 758 983	31 163 700,16	3,88
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	907 162	29 596 983,69	3,68
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	CNY	646 828	9 747 057,69	1,21
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	1 733 879	12 457 926,39	1,55
TOTAL CHINE			82 965 667,93	10,32
ETATS-UNIS				
MERCADOLIBRE	USD	19 868	15 753 662,52	1,95
TOTAL ETATS-UNIS			15 753 662,52	1,95
HONG-KONG				
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	872 026	35 300 415,64	4,39
LENOVO GROUP LTD	HKD	24 686 750	18 996 988,84	2,36
TOTAL HONG-KONG			54 297 404,48	6,75
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	462 005	38 133 539,89	4,75
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	3 104 483	38 126 570,21	4,74
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	294 555	2 368 031,76	0,29
ENN ENERGY HOLDINGS	HKD	1 620 328	21 319 465,39	2,65
FULL TRUCK ALLIANCE -SPN ADR	USD	2 018 069	15 127 244,79	1,88
JD.COM INC-ADR	USD	442 046	23 248 575,29	2,89
JD.COM INC - CL A	HKD	217 188	5 741 375,61	0,71
KE HOLDINGS INC	USD	2 121 921	27 755 462,32	3,46
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	2 657 296	26 716 126,57	3,33
TUYA INC	USD	2 655 486	4 752 380,66	0,59
TOTAL ILES CAIMANS			203 288 772,49	25,29
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
FIX PRICE GROUP LTD-GDR REGS	USD	2 700 693	594 671,22	0,08
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			594 671,22	0,08
INDE				
AVENUE SUPERMARTS LTD	INR	147 468	6 795 631,45	0,84
DABUR INDIA LTD	INR	3 520 182	22 384 491,10	2,78
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	1 798 313	25 190 441,64	3,13
KOTAK MAHINDR BANK	INR	470 446	9 735 959,80	1,22
TOTAL INDE			64 106 523,99	7,97

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JAPON				
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	55 000	15 185 526,31	1,89
TOTAL JAPON			15 185 526,31	1,89
MALAISIE				
IHH HEALTHCARE B	MYR	14 610 842	19 331 114,87	2,41
TOTAL MALAISIE			19 331 114,87	2,41
MEXIQUE				
GRUPO FINANCIERO BANORTE SAB DE CV	MXN	5 730 220	38 548 071,44	4,79
TOTAL MEXIQUE			38 548 071,44	4,79
REPUBLIQUE DE COREE				
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	174 860	19 565 116,23	2,43
HYUNDAI MOTOR PREF.	KRW	62 517	3 423 399,47	0,43
HYUNDAI MOTORS CIE PREF	KRW	32 421	1 777 760,03	0,22
LG CHEMICAL	KRW	46 322	20 594 609,59	2,56
LG CHEMICAL PREF.N.VTG	KRW	65 379	13 443 621,36	1,67
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	753 301	30 868 013,83	3,84
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PREF	KRW	1 043 921	39 063 758,21	4,86
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE			128 736 278,72	16,01
RUSSIE				
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD	RUB	10 961 187	1 686 722,82	0,21
TOTAL RUSSIE			1 686 722,82	0,21
SINGAPOUR				
SEA LTD-ADR	USD	265 533	12 945 122,50	1,61
TOTAL SINGAPOUR			12 945 122,50	1,61
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	3 684 891	50 382 627,32	6,27
TOTAL TAIWAN			50 382 627,32	6,27
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			777 110 779,90	96,66
TOTAL Actions et valeurs assimilées			777 110 779,90	96,66
Créances			105 662 547,24	13,14
Dettes			-114 571 873,29	-14,25
Comptes financiers			35 757 311,65	4,45
Actif net			803 958 765,50	100,00

Part A EUR Ydis	EUR	23 882,472	143,70
Part E EUR Acc	EUR	82 362,330	149,97
Part A EUR Acc	EUR	749 777,633	1 051,21

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Ydis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	955,30	EUR	0,04	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	34 629,58	EUR	1,45	EUR
TOTAL	35 584,88	EUR	1,49	EUR

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominateur du Produit: CARMIGNAC EMERGENTS
Identifiant d'entité juridique: 969500VVKKCHDLC43L73

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 5% <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le plan environnemental des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : 35%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Au cours de la période 2022, la proportion minimale d'investissements durables était de 50% des actifs éligibles et a été portée à 80%, limite qui sera appliquée à partir du 1er janvier 2023. Les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits ci-dessus) seront respectivement de 5% et 35% des actifs nets du fonds, une limite qui sera également appliquée à partir du 1er janvier 2023. L'objectif de réduction des émissions carbone a été porté de 30% à 50% en dessous des émissions de l'indice de référence.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds consistait en 2022 à investir au moins 50% de son actif net dans des sociétés dont au moins 50% des revenus proviennent de biens et services liés à des activités commerciales positivement alignées sur au moins l'un des 9 objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies, sur un total de 17, sélectionnés pour ce fonds: (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables. Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durables des Nations unies, veuillez consulter <https://sdgs.un.org/goals>.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Une entreprise est considérée comme « alignée » lorsque 50% ou plus de ses revenus proviennent d'activités contribuant à l'un des neuf ODD susmentionnés. Ces seuils de 50% permettent d'évaluer une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributrice et de ses projets de croissance.

Afin de déterminer quelles entreprises sont alignées, nous avons identifié un système détaillé de classification des entreprises en cartographiant plus de 1700 activités commerciales différentes. En outre, nous avons utilisé le « SDG Compass », une ressource créée par le GRI (« Global Reporting Initiative »), le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, afin d'identifier les activités commerciales qui contribuent à chaque ODD. De plus, Carmignac a créé des « thèmes investissables » en fonction des activités commerciales. Sur la base de ces thèmes, nous filtrons chaque activité commerciale dans le système de classification, en alignant les activités commerciales appropriées sur les « thèmes investissables » de Carmignac et en utilisant les cibles ODD pour vérifier leur adéquation. Une fois le seuil de 50% de revenus ou d'investissements atteint pour un émetteur donné, le poids total de la participation est considéré comme aligné.

Au regard du règlement Taxonomie (UE) 2020/852, le fonds contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le fonds n'a pas pour objectif une réduction de son empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre une intensité carbone (tCO₂/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)) inférieure de 30% à celle de son indicateur de référence, l'indice MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche basée sur quatre piliers pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres détenus. Au 30 décembre 2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres (hors liquidités et produits dérivés).
- 2) Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 20% de la part actions du portefeuille, ainsi que de la partie obligataire le cas échéant) : un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, des jeux d'argent et des protéines animales. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre d'entreprises non alignées sur les ODD, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus. Au 30 décembre 2022, la part actions du portefeuille a été réduite de 67.61% par rapport à son univers d'investissement de départ.

3) Alignement avec les objectifs de développement durable : au minimum 50% de l'actif net du fonds a été investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des 9 ODD décrits ci-dessus. Au 30 décembre 2022, 96,7% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des 9 ODD décrits ci-dessus.

4) Responsabilité actionnariale : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2022, Carmignac s'est engagé auprès de 81 sociétés, et 4 sociétés au niveau du fonds Carmignac Emergents. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avons des participations.

Le fonds visait également à atteindre des émissions carbone inférieures de 30% à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR), mesurées par l'intensité carbone (tCO₂/mUSD de recettes converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol). Au 30 décembre 2022, les émissions carbonées du fonds Carmignac Emergents étaient 70,98% inférieures à celles de son benchmark.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts* – « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	12365	99%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	14867,5	99%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	231840	99%
Total GES	Total émissions GES	259067,5	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	322,06	99%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	521,05	99%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8%	99%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	70%	99%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	100%	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0,345	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,8375	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1,7025	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,0275	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,1975	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,03	99%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	16%	99%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	2456,14	99%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,4825	99%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	8928,1125	99%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1%	99%

Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	68%	99%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	82%	99%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	15%	99%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	99%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	55,19	99%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

L'ensemble des investissements du fonds (pas seulement les investissements durables) sont examinés pour leur conformité aux normes mondiales sur la protection de l'environnement, des droits de l'homme, des normes du travail et de la lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses. Plus précisément, les investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne nuisent pas de manière significative à l'objectif environnemental et social.

L'engagement en matière de comportements controversés vise à éliminer la violation par une entreprise des Principes directeurs de l'UNGC et/ou de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour empêcher qu'une telle violation ne se reproduise. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise est considérée comme exclue. Les cas d'engagement renforcé sont sélectionnés trimestriellement en fonction de la nécessité d'un suivi. L'accent mis sur l'engagement peut différer entre les différentes expositions d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la

politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation

et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Afin d'atténuer les incidences négatives détectées, une évaluation plus poussée est réalisée dans le but d'identifier une stratégie d'engagement ou de désinvestissement éventuel de la société, comme indiqué dans les politiques de Carmignac consacrées à l'Engagement et aux Principales incidences négatives.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers Impact Cubed nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque indicateur PAI.

L'identification d'entreprises sous-performant l'indice en termes de PAI nous permet d'établir un dialogue afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Hyundai Motors était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Emergents pour les processus de suivi de la conformité UNGC/OCDE. Nous avons engagé le dialogue avec Hyundai Motors en 2022. Cet engagement s'est principalement concentré sur ses progrès dans les domaines de l'environnement et de la gouvernance.

Cet engagement a également été l'occasion d'aborder les controverses environnementales et sociales (chaîne de production) dans lesquelles l'entreprise est impliquée. Compte tenu des engagements pris par l'entreprise, nous avons demandé plus de clarté sur la manière dont l'entreprise entend exercer une surveillance suffisante et s'assurer qu'elle agit conformément à ses engagements à long terme, tout en informant les investisseurs du respect de ces engagements.

Nous assurerons le suivi avec Hyundai Motors des processus de contrôle de l'indicateur PAI de conformité UNGC/OCDE et veillerons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2022 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologie de l'Information	9.10%	Corée du Sud
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologie de l'Information	4.88%	Taiwan
GRUPO BANORTE	Finance	4.56%	Mexique
H.K EXCHANGES AND CLEARING LTD	Finance	3.43%	Hong Kong
B3 BOLSA BALCAO	Finance	3.23%	Brésil
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	Consommation discrétionnaire	3.00%	Chine
LG CHEM	Matériaux	2.95%	Corée du Sud
ANTA SPORTS PRODUCTS	Consommation discrétionnaire	2.94%	Chine
HYUNDAI MOTOR	Consommation discrétionnaire	2.87%	Corée du Sud
DABUR INDIA	Consommation non cyclique	2.84%	Inde
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	Finance	2.71%	Inde
ENN ENERGY HOLDINGS	Services aux collectivités	2.66%	Chine
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	2.39%	Argentine
LENOVO GROUP LTD	Technologie de l'Information	2.37%	Chine
HAIER SMART HOME CO LTD	Consommation discrétionnaire	2.35%	Chine

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

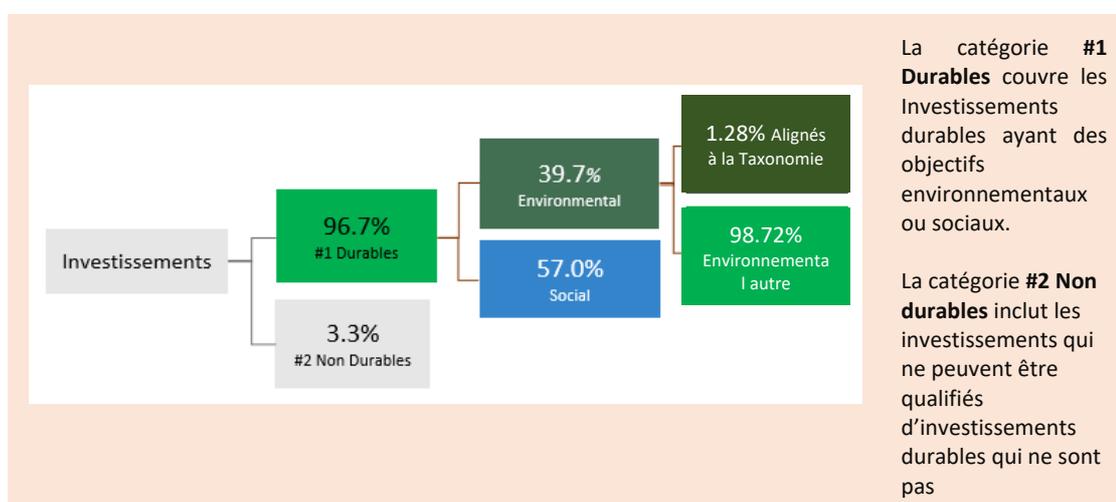
● Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Au 30 décembre 2022, 96,7% de l'actif net du fonds était investi dans des entreprises durables selon la définition décrite précédemment.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Une proportion minimale de 50 % de l'actif net du fonds est utilisée pour atteindre l'objectif durable du fonds, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30 décembre 2022, 96,7% de l'actif net du fonds ont été utilisés pour atteindre l'objectif durable du fonds.

A partir du 1er janvier 2023, les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits dans le graphique ci-dessous) seront respectivement de 5% et 35% des actifs nets du Compartiment. Au 30 décembre 2022, ces proportions étaient respectivement de 39,7% et 57% de l'actif net du Fonds.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous la répartition des secteurs économiques dans lesquels les investissements de ce fonds ont été réalisés au cours de l'année 2022, sur la moyenne des données de fin de 12 mois :

Secteurs économiques	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	27.3%
Technologie de l'Information	21.9%
Finance	17.9%
Services aux collectivités	7.8%
Santé	7.0%
Matériaux	4.4%
Consommation non cyclique	4.1%
Télécommunication	3.9%
Industrie	3.4%
Immobilier	2.8%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxonomie Européenne. Au 30/12/2022, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 1.28%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1 ?

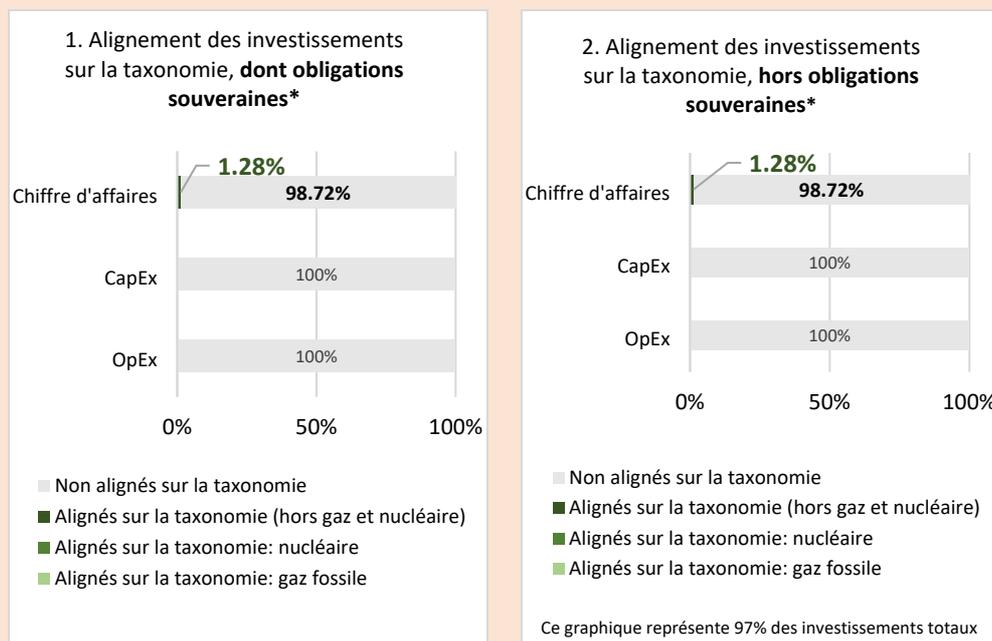
Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non :

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 Décembre 2022, le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental mais ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 39.7% de l'actif net.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au 30 Décembre 2022, le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 57% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le fonds peut investir dans des liquidités (et instruments équivalents) à des fins de gestion de la liquidité. Le fonds peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le fonds prend des positions courtes en utilisant des instruments dérivés sur sous-jacent unique, les exclusions définies à l'échelle de la société de gestion s'appliquent. Ces produits dérivés sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées par Carmignac en 2022 afin de soutenir le processus d'investissement en respectant les caractéristiques environnementales et sociales :

Pilier 1 : Intégration ESG

Ajout d'indicateurs sociaux supplémentaires (données sur la satisfaction des employés et des consommateurs) dans le processus de notation ESG propriétaire START, informant les analystes des aspects matériels qui peuvent affecter la thèse d'investissement.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Amélioration de la capacité de suivi des obligations vertes, sociales et durables afin de faciliter le suivi et le reporting au sein du système Global Portfolio Monitoring avec un tableau de bord utilisé par les gérants de portefeuille contenant les positions des fonds en temps réel.

Développement des modèles de notation ESG propriétaires pour la dette souveraine (Modèle Impact et Modèle Global) dans l'interface START, améliorant l'efficacité et la base de données ESG accessible aux équipes de gestion.

Intégration du suivi des principaux impacts négatifs et mise en place d'une politique visant à intégrer ces informations sur les indicateurs environnementaux, sociaux et des droits de l'homme dans la thèse d'investissement et le rationnel d'engagement.

Transparence accrue et suivi automatisé du processus de réduction de l'univers sur des critères ESG externes et internes.

Ajout dans le système ESG propriétaire de START d'une cartographie de l'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies mesurée en % de chiffre d'affaires.

Suivi hebdomadaire du pourcentage minimum d'investissements durables partagé avec les équipes d'investissement dans le cadre du suivi interne ESG.

Pilier 2 : Exclusions

Automatisation du processus de révision trimestrielle de la liste d'exclusions afin d'identifier les entreprises qui seraient soumises aux exclusions sectorielles ou liées à des controverses, ainsi que celles intégrées au processus de réduction de l'univers, le cas échéant.

Pilier 3 : Vote et engagement

Introduction d'une approche privilégiant les "votes clés" pour donner la priorité aux entreprises sur lesquelles nous avons les positions les plus significatives pour des recommandations de vote plus ciblées et des engagements potentiels liés à la décision de vote, en particulier les votes "Say on climate".

Développement de bulletins trimestriels sur la gestion responsable afin de montrer publiquement aux clients comment nous encourageons la propriété active.

Poursuite de notre plan trimestriel d'engagement avec les entreprises, dont près de 58% étaient liés à des questions thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits d'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligation lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des directives.

En 2022, nous nous sommes engagés avec 81 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 4 entreprises dans ce fonds particulier.

Par exemple, nous nous sommes engagés auprès de Dabur India en août 2022, avant d'exprimer notre vote lors de son assemblée générale annuelle. Nous avons contacté l'entreprise pour obtenir des éclaircissements sur son plan de rémunération des dirigeants. L'explication de la société a conduit à un vote de soutien pour les deux résolutions de rémunération à l'ordre du jour. Cependant, nous avons voté contre le fait qu'un représentant de la famille siège au conseil d'administration de la société, afin de signaler nos préoccupations quant au faible niveau d'indépendance du conseil. Suite à notre vote, nous nous sommes engagés auprès de la société en septembre 2022 afin de fournir une réponse sur ces deux sujets.

En ce qui concerne la rémunération des dirigeants, nous avons demandé plus de transparence sur les attributions d'incitations à long terme ainsi que plus de clarté sur les différents éléments de leur offre salariale. Nous avons souligné à la société notre attente de voir un lien clair entre les niveaux de rémunération et la performance. En ce qui concerne l'indépendance du conseil, la lenteur du renouvellement du conseil signifie que seulement 29% du conseil était considéré comme indépendant à la date de l'assemblée générale des actionnaires. L'entreprise a pris acte de nos commentaires et a expliqué qu'elle était en train de renouveler le conseil, mais que ces changements prenaient du temps. Enfin, tout en saluant leur objectif ambitieux de neutralité carbone d'ici 2040, nous avons demandé une feuille de route dans le rapport de l'année prochaine.

À la suite de cet engagement, et après avoir examiné le cas avec l'analyste en chef des investissements, nous avons décidé de dégrader la note de gouvernance de l'entreprise ainsi que sa note globale dans notre outil de notation ESG propriétaire interne, START. Nous continuerons à suivre l'évolution des pratiques de l'entreprise, notamment en matière de transparence et de reporting.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

TER au 31 décembre 2022

ISIN	Fonds / Classe	Annualisé
		TER 2022 *
FR0010149302	Carmignac Emergents (A EUR ACC)	1.98%
FR0011147446	Carmignac Emergents (E EUR ACC)	2.74%
FR0011269349	Carmignac Emergents (A EUR YDIS)	1.98%

*frais de performance inclus

Commission de performance

ISIN	Fonds / Classe	Rémunération en fonction de la performance, exprimée en pour cent de la fortune moyenne nette
FR0010149302	Carmignac Emergents (A EUR ACC)	0.00%
FR0011147446	Carmignac Emergents (E EUR ACC)	0.01%
FR0011269349	Carmignac Emergents (A EUR YDIS)	0.00%

Performance

ISIN	Fonds / Classe	Devise	Bénéfices 2020 (%)	Bénéfices 2021 (%)	Bénéfices 2022 (%)
FR0010149302	Carmignac Emergents (A EUR ACC)	EUR	44.66	-10.73	-15.63
FR0011147446	Carmignac Emergents (E EUR ACC)	EUR	43.94	-11.48	-16.26
FR0011269349	Carmignac Emergents (A EUR YDIS)	EUR	44.25	-10.76	-15.67

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Fax : (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997)

SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com